



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>75396</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Défense		<b>Ministère attributaire</b> > Défense
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > personnel	<b>Analyse</b> > militaires. formation. rapport parlementaire. propositions.
Question publiée au JO le : <b>10/03/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/06/2015</b> page : <b>4760</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la façon dont sera mise en œuvre la proposition n° 2 du rapport d'information déposé le 5 février 2015 en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la formation des militaires.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme « École de l'air XXI », l'armée de l'air a décidé de décloisonner les formations de ses personnels officiers en créant des passerelles entre les différents cours et en multipliant les rendez-vous communs entre les promotions. Cet objectif vise à cultiver une identité commune pour tous les officiers de l'armée de l'air, quel que soit leur mode de recrutement ou leur spécialité. Depuis le mois de janvier 2015, la marine nationale a pour sa part regroupé au sein d'une entité unique (l'école navale) les formations dispensées aux officiers et aux officiers mariniers sur le site du Poulmic. Cette mesure permet de rapprocher, en appliquant une même méthode pédagogique, les cursus de formation des différents corps de personnels. Toutefois, il convient d'observer que la spécificité de nombreux enseignements dispensés aux personnels militaires doit être préservée, afin de satisfaire des besoins particuliers clairement identifiés par les armées. Le modèle choisi par l'école de l'air n'apparaît donc pas systématiquement transposable. Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble des élèves officiers de l'armée de terre des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan arbore un même insigne depuis près de vingt ans. Cette caractéristique sera étendue à tous les élèves de l'école de l'air à compter de la rentrée 2015. Enfin, le port d'un insigne d'unité ne constitue pas une pratique en vigueur dans la marine nationale.